

# Kaléidoscope



**Vous ne  
regarderez  
plus l'épargne  
de la même  
façon !**

**Fonds à capital garanti <sup>(1)</sup>  
à l'échéance du 28 juin 2019**

**Souscrivez jusqu'au mardi 28 juin 2011, avant 12 heures <sup>(2)</sup>**



(1) Les modalités de garantie, de calcul de la performance et de fonctionnement du fonds commun de placement Kaléidoscope sont détaillées dans le prospectus simplifié figurant dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) Jusqu'au samedi 25 juin, 17 heures pour les contrats d'assurance-vie et le PERP. Dans l'hypothèse d'une souscription intégrale de l'actif du fonds avant le terme de la période de référence soit le 28 juin 2011, avant 12 heures, la Société de gestion pourra sans préavis décider de la clôture des opérations de souscription.

# Kaléidoscope

**Vous souhaitez ne pas prendre de risque en capital à l'échéance tout en investissant sur les marchés financiers mondiaux ? Avec KALÉIDOSCOPE, vous ne regarderez plus l'épargne de la même façon !**

## Kaléidoscope associe

- 1 une garantie du capital à l'échéance des 8 ans,
- 2 une allocation dynamique via une stratégie diversifiée,
- 3 une diversification limitée vers les actions, les obligations, les matières premières et l'immobilier coté.

Ce fonds s'adresse aux porteurs souhaitant s'exposer, en contrepartie de l'abandon du rendement monétaire sur la période, à la performance d'une stratégie dynamique diversifiée.

Cette stratégie repose sur une sélection d'indices de marché issus de plusieurs classes d'actifs et bénéficie d'un suivi des risques visant à maintenir la volatilité globale de la stratégie diversifiée à 15%. Cette contrainte de volatilité du fonds peut être de nature à réduire les possibilités d'allocation d'actifs et donc à limiter le niveau de performance. À l'échéance, le porteur bénéficie au minimum de son capital net investi.

## ■ La garantie du capital à l'échéance

**Quelle que soit l'évolution des marchés, le capital net investi est intégralement garanti à l'issue des 8 ans<sup>(3)</sup>.**

## ■ L'allocation dynamique de votre épargne

Kaléidoscope est exposé à un panier risqué (actions, obligations, matières premières et immobilier coté) et à un actif non risqué (monétaire) via une stratégie de gestion diversifiée.

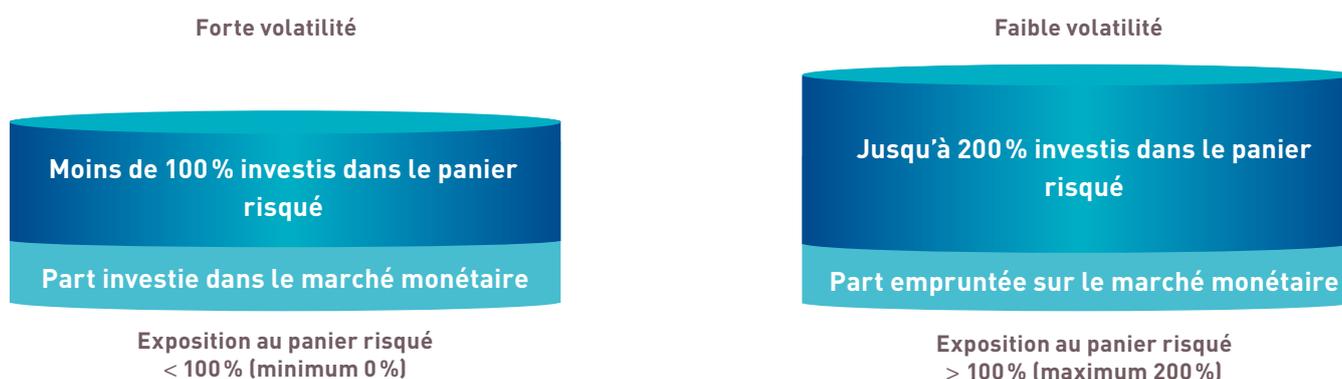
**Cette stratégie a pour objectif de gérer dynamiquement l'allocation au panier risqué en fonction de sa volatilité. L'objectif de volatilité de la stratégie diversifiée sera de 15% pendant toute la durée de vie du fonds.**

### Qu'est-ce que la volatilité ?

La volatilité est une mesure de gestion du risque qui caractérise la propension du cours d'actifs financiers à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Plus un actif financier connaît ainsi de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée.

(3) Pour les porteurs détenant leurs parts sur la valeur liquidative du 28/06/2011. Hors commission de souscription. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le capital net investi s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats.

Afin de respecter cet objectif, l'exposition au panier risqué peut varier entre 0 % et 200 %.  
L'exposition à l'actif monétaire peut varier entre 0 % et 100 %.



Lors de variations brutales de la volatilité, le système d'allocation du fonds aura un effet éventuellement retardé.

## ■ Un potentiel de diversification

Le fonds Kaléidoscope pourra être exposé à une ou plusieurs classes d'actifs via des indices de marché :

- marchés actions européen, américain, japonais et émergents : investissement maximum de 100 % ( marchés actions émergents : 30 % maximum).
- obligations : investissement maximum de 100 %.
- matières premières (or, agriculture et énergie) via des contrats à terme : investissement maximum de 50 % (or : 10 % maximum).
- immobilier coté : investissement maximum de 10 %.

L'allocation entre ces classes d'actifs n'est pas figée et sera évolutive en fonction des anticipations de la Société de gestion sur les marchés de référence. La stratégie diversifiée peut être intégralement investie sur les marchés actions et/ou obligations.

## ■ Un fonds adapté au support fiscal de votre choix

Le FCP **Kaléidoscope** est éligible au compte de titres, à l'assurance -vie (y compris Fourgous), au PERP et aux contrats de capitalisation<sup>(4)</sup>. Ainsi, vous pouvez bénéficier des avantages fiscaux propres au support que vous avez choisi.

(4) Apuès de notre partenaire Suravenir - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 euros - Société mixte régie par le code des assurances - SIREN 330 033 127 RCS Brest Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (61, rue Taitbout - 75009 PARIS). Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 - www.suravenir.fr

## › AVANTAGES

- ▶ L'intégralité du capital investi (hors commission de souscription) est garantie à l'échéance du 28/06/2019 pour les porteurs détenant des parts sur la valeur liquidative de référence du 28/06/2011.
- ▶ La stratégie diversifiée bénéficie d'un mécanisme d'ajustement systématique de la volatilité à 15 %, ce qui permet de réduire progressivement l'exposition aux actifs sous-jacents en cas de hausse de leur volatilité, ou au contraire, de l'augmenter en cas de baisse de la volatilité.
- ▶ Le porteur bénéficie d'un potentiel de diversification sur plusieurs classes d'actifs (Actions, Obligations, Immobilier coté et Matières Premières) et sur plusieurs zones géographiques.

## › INCONVÉNIENTS

- ▶ La garantie est accordée aux seuls porteurs détenant des parts sur la valeur liquidative de référence du 28/06/2011 et les conservant jusqu'à l'échéance du 28/06/2019.
- ▶ La variation brutale de la volatilité en cas de marchés perturbés peut rendre le système d'optimisation inadéquat. En effet, lors de variations brutales de la volatilité des marchés, le mécanisme de pilotage de la volatilité, réalisé sur la base des 20 dernières constatations, induira un ajustement éventuellement retardé.
- ▶ Le niveau d'exposition aux actifs risqués («Le Panier Risqué») n'est pas figé et dépend du niveau de volatilité du fonds. En cas de faible volatilité dans un contexte de baisse régulière des marchés, le FCP serait surexposé à l'actif risqué ce qui pourrait entraîner une baisse plus forte de sa valeur liquidative.
- ▶ La diversification au sein du Panier Risqué est relative, la Société de gestion pouvant choisir de ne pas intervenir sur une ou plusieurs classe(s) d'actifs. Ainsi, le Panier Risqué peut être totalement concentré sur une seule classe d'actifs, sauf immobilier coté et matières premières.
- ▶ En contrepartie de la garantie accordée, la performance de la stratégie diversifiée est minorée du rendement monétaire.

# Kaléidoscope

## → PARTIE A STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN :	FR0010967315
Dénomination :	Kaléidoscope
Forme juridique :	FCP de droit français
Société de gestion :	FEDERAL FINANCE GESTION
Gestionnaire administratif et comptable par délégation :	FEDERAL FINANCE BANQUE
Echéance de la garantie	28/06/2019
Durée du FCP	8 ans à compter du 28/06/2011
Durée d'existence prévue :	99 ans
Dépositaire	Crédit Mutuel Arkéa
Commissaire aux comptes	Cabinet Mazars
Commercialisateur	Crédit Mutuel Arkéa et ses partenaires

## → INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Classification : Diversifié

### OPCVM d'OPCVM

- Jusqu'à 100 % de l'actif net lors de la période de commercialisation du 15 mars 2011 au 28 juin 2011 inclus,
- Inférieur à 10 % de l'actif net à l'issue de cette période de commercialisation du FCP.

### Garantie

Oui

### Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de permettre aux porteurs de :

- Bénéficier d'une garantie de capital égale au montant net initial investi (pour les souscripteurs détenant des parts sur la valeur liquidative du 28/06/2011 et sortant à l'échéance du 28/06/2019 uniquement),
- S'exposer à une stratégie potentiellement diversifiée sur différentes classes d'actifs et zones géographiques. La stratégie vise à générer une performance absolue sous contrainte de volatilité globale fixée à 15 %.

### 1. Économie de l'OPCVM

Ce fonds s'adresse aux porteurs souhaitant s'exposer, en contrepartie de l'abandon du rendement monétaire sur la période, à la performance d'une stratégie dynamique diversifiée. Cette stratégie repose sur une sélection d'indices de marché issus de plusieurs classes d'actifs et bénéficie d'un suivi des risques visant à maintenir la volatilité globale de la stratégie diversifiée à 15 %. Cette contrainte de volatilité du fonds peut être de nature à réduire les possibilités d'allocation d'actifs et donc à limiter le niveau de performance.

A l'échéance, le porteur bénéficie au minimum de son capital net investi.

## Avantages – Inconvénients du fonds

➤ AVANTAGES	➤ INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'intégralité du capital investi (hors commission de souscription) est garantie à l'échéance du 28/06/2019 pour les porteurs détenant des parts sur la valeur liquidative de référence du 28/06/2011.</li> <li>▶ La stratégie diversifiée bénéficie d'un mécanisme d'ajustement systématique de la volatilité à 15 %, ce qui permet de réduire progressivement l'exposition aux actifs sous-jacents en cas de hausse de leur volatilité, ou au contraire, de l'augmenter en cas de baisse de la volatilité.</li> <li>▶ Le porteur bénéficie d'un potentiel de diversification sur plusieurs classes d'actifs (Actions, Obligations, Immobilier coté et Matières Premières) et sur plusieurs zones géographiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La garantie est accordée aux seuls porteurs détenant des parts sur la valeur liquidative de référence du 28/06/2011 et les conservant jusqu'à l'échéance du 28/06/2019.</li> <li>▶ La variation brutale de la volatilité en cas de marchés perturbés peut rendre le système d'optimisation inadéquat. En effet, lors de variations brutales de la volatilité des marchés, le mécanisme de pilotage de la volatilité, réalisé sur la base des 20 dernières constatations, induira un ajustement éventuellement retardé.</li> <li>▶ Le niveau d'exposition aux actifs risqués (« le Panier risqué ») n'est pas figé et dépend du niveau de volatilité du fonds. En cas de faible volatilité dans un contexte de baisse régulière des marchés, le FCP serait surexposé à l'actif risqué ce qui pourrait entraîner une baisse plus forte de sa valeur liquidative.</li> <li>▶ La diversification au sein du Panier Risqué est relative, la Société de gestion pouvant choisir de ne pas intervenir sur une ou plusieurs classe(s) d'actifs. Ainsi, le Panier Risqué peut être totalement concentré sur une seule classe d'actifs, sauf immobilier coté et matières premières.</li> <li>▶ En contrepartie de la garantie accordée, la performance de la stratégie diversifiée est minorée du rendement monétaire.</li> </ul>

### Indicateur de référence

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP. En effet, la Société de gestion procédera, via un swap de performances avec une ou plusieurs contreparties, à une gestion dynamique de l'exposition du FCP aux indices de marchés du Panier Risqué.

## ■ Stratégie d'investissement

### 1. Description de la stratégie diversifiée

La stratégie diversifiée élaborée par Federal Finance Gestion combine un panier d'actifs risqués (« le Panier Risqué ») et un actif non risqué (« la Poche Monétaire »), avec un objectif de volatilité globale fixée à 15 %. Au sein de la stratégie diversifiée, l'exposition au Panier Risqué peut être supérieure à 100 %, sans dépasser 200 % : cet effet de levier est financé au taux monétaire.

L'allocation au sein du Panier Risqué est réalisée à partir d'une sélection d'indices de marché issus des quatre classes d'actifs suivantes : Actions/Obligations/Immobilier coté/Matières Premières (via un swap sur des instruments financiers ayant pour sous-jacent des indices de contrats à terme sur matières premières).

La stratégie d'investissement est réalisée exclusivement via des swaps de performance conclus avec une ou plusieurs contreparties et visant à répliquer des indices de marchés.

#### A/Composition du panier risqué

Le Panier Risqué, est composé des quatre classes d'actifs suivantes : Actions/Obligations/Immobilier coté/Matières premières (via un swap sur des instruments financiers ayant pour sous-jacent des indices de contrats à terme sur matières premières). L'allocation entre les classes d'actifs n'est pas figée et sera évolutive en fonction des anticipations de la Société de gestion. Pour chacun des indices retenus au sein du Panier Risqué, la Société de gestion procédera à la valorisation sur la base du dernier cours de clôture connu.

L'allocation d'indices composant le Panier Risqué sera effectuée à partir de la sélection des indices suivants :

Action	US	Indice Actions US TR	Indice composé des titres les plus représentatifs du marché actions américain. Cet indice dit « Total Return » intègre les dividendes distribués.
Action	Japon	Indice Actions Japon TR	Indice composé des valeurs cotées les plus représentatives de la bourse de Tokyo. Cet indice, dit « Total Return », intègre les dividendes distribués.
Action	Zone Euro	Indice Actions Zone Euro TR	Indice regroupant les sociétés ayant la plus grande capitalisation boursière au sein de la zone Euro. Cet indice, dit « Total Return », intègre les dividendes distribués.

<b>Action</b>	Chine	Indice Actions Chine TR	Indice représentatif des principales valeurs listées sur le marché de Hong Kong. Cet indice, dit « Total Return » intègre les dividendes distribués.
<b>Action</b>	BRIC	Indice Actions BRIC TR	Indice composé des valeurs les plus importantes et liquides des marchés du Brésil, Russie, Inde et Chine. Cet indice, dit « Total Return », intègre les dividendes distribués.
<b>Action</b>	Emergents	Indice Actions Marchés Emergents TR	Indice représentatif des principaux marchés émergents Actions. Cet indice, dit « Total Return », intègre les dividendes distribués.
<b>Matières premières</b>	Global optimisé	Indice Global Matières Premières TR	Indice représentatif du marché des matières premières. Cet indice, dit « Total Return », intègre la performance du marché monétaire.
<b>Matières premières</b>	Agriculture	Indice Matières Premières Agricoles TR	Indice représentatif du marché des matières premières agricoles. Cet indice, dit « Total Return », intègre la performance du marché monétaire.
<b>Matières premières</b>	Or	Indice Matières Premières Or TR	Indice représentatif de l'évolution de la matière première Or. Cet indice, dit « Total Return » intègre la performance du marché monétaire.
<b>Matières premières</b>	Energie	Indice Matières Premières Energie TR	Indice représentatif du marché des matières premières relatives à l'Énergie. Cet indice, dit « Total Return », intègre la performance du marché monétaire.
<b>Obligataire</b>	Etat Global	Indice Obligataire Zone Euro	Indice mesurant la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro. Il est calculé coupons réinvestis.
<b>Obligataire</b>	Etat 1/3 ans	Indice Obligataire Zone Euro 1/3 ans	Indice mesurant la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro. Il est calculé coupons réinvestis. Il représente des titres de durée de vie résiduelle comprise entre 1 et 3 ans.
<b>Obligataire</b>	Etat 7/10 ans	Indice Obligataire Zone Euro 7/10 ans	Indice mesurant la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro. Il est calculé coupons réinvestis. Il représente des titres de durée de vie résiduelle comprise entre 7 et 10 ans.
<b>Immobilier</b>	Zone euro	Indice Immobilier Actions Zone Euro TR	Indice composé des principales capitalisations boursières de la zone euro du secteur de l'immobilier coté. Cet indice dit « Total Return » intègre les dividendes distribués.

La performance du Panier Risqué est calculée sur la base d'indices total return.

La performance des indices libellés en devises locales hors euro intégrera l'évolution de l'indice et de la devise contre euro. Une protection contre l'évolution des devises pourra être mise en place afin de protéger le fonds contre une dépréciation de ces devises contre l'euro.

En cas de survenance d'un événement visé au paragraphe « Suspension, suppression ou modification d'un indice » de la note détaillée du fonds, les indices ci-dessus composant le Panier Risqué pourront être remplacés par d'autres indices.

L'allocation entre les indices composant le Panier Risqué n'est pas figée et sera évolutive en fonction des anticipations de la Société de gestion sur les marchés de référence dans les limites suivantes :

■ Marché Actions : maximum de 100 % (actions issues des pays émergents : 30 % maximum)

■ Marché Obligations : maximum de 100 %

■ Marché Immobilier coté : maximum de 10 %

■ Marché Matières premières (via un swap sur des instruments financiers ayant pour sous jacent des indices de contrats à terme sur matières premières) : maximum de 50 % (Or : 10 % maximum)

Le Panier Risqué sera élaboré en fonction d'indicateurs fondamentaux et quantitatifs définis pour chaque classe d'actifs et indices de marché. L'allocation au sein de ce Panier Risqué sera validée par un comité mensuel de gestion.

La performance du Panier Risqué est calculée sur la base d'indices Total Return. La stratégie diversifiée est minorée du rendement monétaire.

## B/Composition de la poche monétaire

L'actif de cette Poche est exposé à travers un swap de performance sur les indices monétaires Euribor 3 mois ou Eonia.

## C/Méthode de pilotage de la volatilité

La méthode de rebalancement consiste à ajuster, chaque jour, la répartition entre le Panier Risqué et la Poche Monétaire, avec un objectif de volatilité globale fixée à 15 %.

La volatilité est une mesure de gestion du risque qui caractérise la propension du cours d'actifs financiers à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Plus un actif financier connaît ainsi de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. Un objectif de volatilité fixé à 15 % correspond à un niveau de risque historique d'une stratégie diversifiée sur plusieurs classes d'actifs plus ou moins volatiles.

L'exposition de la stratégie au « Panier Risqué », déterminée quotidiennement, résulte d'un calcul dont le terme principal est égal au rapport d'un coefficient fixe de 15 %, qui traduit un niveau de volatilité dont la stratégie ne devra pas s'éloigner, et de la volatilité historique du Panier Risqué sur les 20 derniers jours ouvrés. Le niveau d'exposition sera de plus limité à 200 %.

Ainsi géré, plus la volatilité du Panier Risqué est faible, plus l'exposition au Panier Risqué sera importante. Inversement, plus la volatilité du Panier Risqué est importante, plus l'exposition au Panier Risqué sera faible.

**Exemple de calcul de l'exposition au « Panier Risqué » au sein de la stratégie avec X = 15 % :**

Dans l'exemple ci-dessous, la stratégie est investie au lancement à 100 % dans le « Panier Risqué », ce qui correspond à une exposition initiale de 100 %.

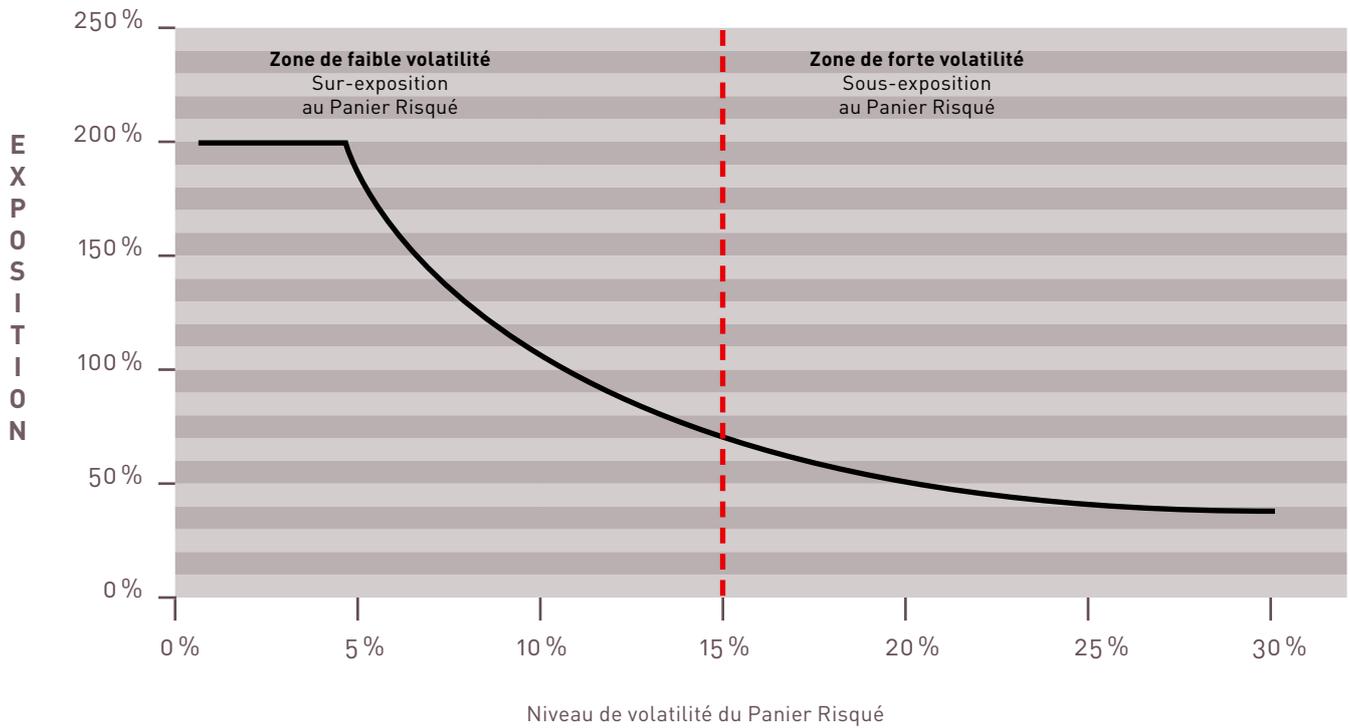
Si les marchés connaissent par la suite une évolution régulière, se traduisant par une faible volatilité des cours, le mécanisme de pilotage de la volatilité permettra une surexposition au « Panier Risqué ».

Si les marchés connaissent une volatilité plus faible, de 7,5 % par exemple, alors l'exposition au « Panier Risqué » sera égale à  $15\% / 7,5\% = 200\%$ .

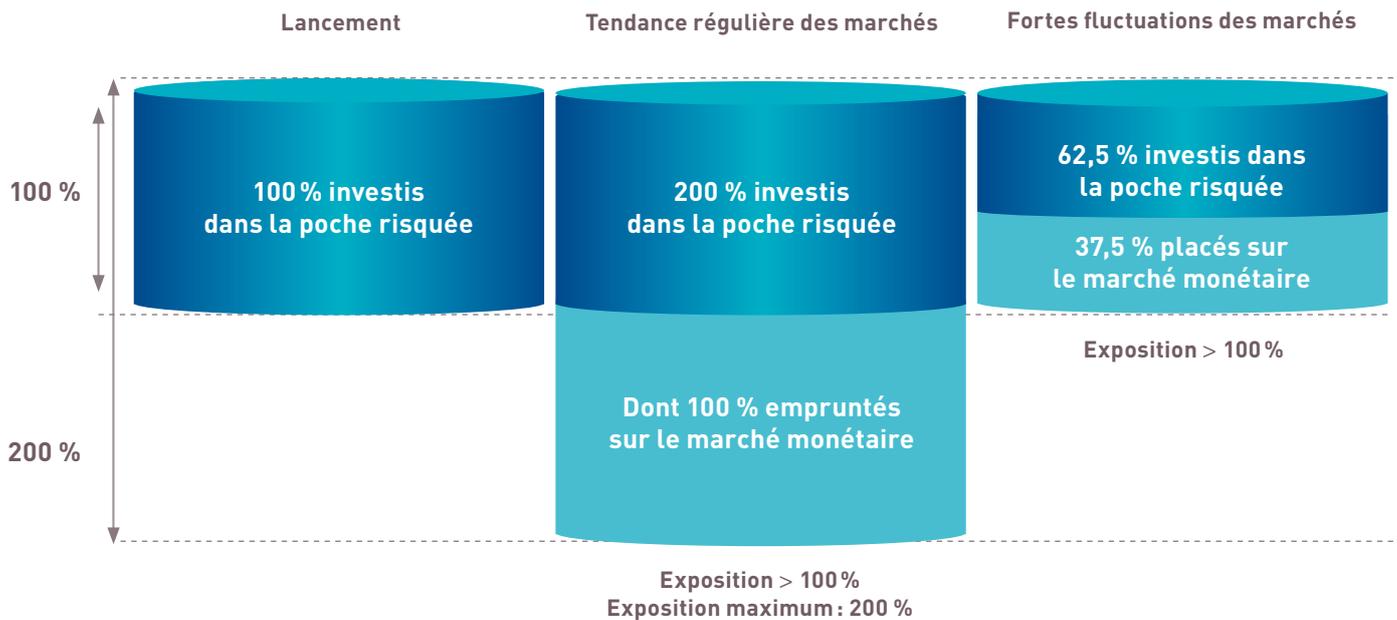
La stratégie aura donc un levier de 200 %, dont 100 % sera emprunté sur le marché monétaire.

Si en revanche les marchés connaissent une volatilité plus élevée, par exemple de 24 %, alors l'exposition sera de  $15\% / 24\% = 62,5\%$ . La stratégie sera investie à 62,50 % du « Panier Risqué » et à 37,50 % dans la « Poche Monétaire ».

**Évolution de l'exposition au « Panier Risqué » en fonction de la volatilité de celui-ci**  
 (exemple réalisé avec  $X = 15\%$ )



**Illustration de l'exemple :**



## 2. Stratégie utilisée

### ► Du 15/03/2011 au 28/06/2011 inclus

Le FCP sera investi à hauteur de 100 % maximum de son actif en OPCVM ayant pour objectif de rechercher un rendement lié à celui du marché monétaire. Ces OPCVM seront de classification « monétaire euro » ou « diversifié ».

### ► Du 29/06/2011 au 28/06/2019

Afin de réaliser l'objectif de gestion, garantir le capital et la performance à l'échéance, tout en optimisant les coûts opérationnels et financiers liés à la gestion, l'OPCVM aura recours à deux types d'actifs :

- **Actifs de bilan :** le portefeuille est investi à hauteur de 50 % minimum en actions, dont l'échange de performance représente un élément du swap, ainsi qu'en parts ou actions d'OPCVM et en titres de créances et instruments du marché monétaire.
- **Actifs de hors bilan :** swaps permettant d'obtenir à l'échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettent de réaliser l'objectif de gestion et la garantie de capital.

Le FCP verse à une contrepartie la performance du panier action, les dividendes qui y sont associés et le rendement des obligations. Une contrepartie verse au FCP la performance garantie ainsi qu'une marge permettant de couvrir les frais de gestion.

Une description plus complète de la stratégie et des instruments utilisés figure dans la note détaillée.

## ■ Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers. Aussi, les risques encourus sont les suivants :

### Risque lié au fait que la garantie ne soit donnée que sous réserve de conserver ses parts jusqu'à l'échéance :

Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la garantie et donc d'une sortie à l'échéance du 28/06/2019. Une sortie à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché applicable à la session de collecte. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance prévue.

### Risque sur les instruments financiers :

#### ► Risque actions

La baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Le FCP pouvant investir dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small caps) sont des marchés réglementés destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent présenter des risques pour l'investisseur.

#### ► Risque lié à l'investissement dans les marchés émergents

Le FCP s'expose aux marchés actions des pays émergents. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent y être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant dans les pays développés. La valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

#### ► Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une baisse de la valeur liquidative du FCP. Plus particulièrement il s'agit du risque de baisse des instruments de taux détenus au sein de l'actif de bilan découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur des instruments de taux baissera ce qui entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP. A la date d'échéance ce risque de taux sera nul.

#### ► Risque lié à un indice de contrats à terme sur matières premières

Le portefeuille pourra être exposé via un swap sur des instruments financiers ayant pour sous-jacent des indices de contrats à terme sur matières premières. Le FCP est donc exposé au cours des matières premières par le biais de contrats à terme. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.

#### ► Risque de change

Le FCP est susceptible d'investir dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'Euro. La valeur liquidative du FCP peut baisser si les taux de change varient.

#### ► Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou du défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP.

#### ► Risque de contrepartie

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclu avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Compte tenu de la garantie accordée aux souscripteurs initiaux, le niveau de risque auquel ils sont exposés est particulièrement réduit. Cependant, les parts souscrites en dehors de la période de souscription ne bénéficient que d'une protection partielle.

#### ► Risque lié à l'inflation

Le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire.

## ■ Garantie ou protection

▶ **Établissement garant :** Crédit Mutuel ARKEA.

▶ **Durée :** 8 ans soit du 28/06/2011 au 28/06/2019, date d'échéance.

▶ **Garanties offertes au terme de la durée du placement :** Le Crédit Mutuel ARKEA garantit aux porteurs le capital, hors droits de souscription, investi le 28/06/2011 et conservé jusqu'à la date d'échéance, soit le 28/06/2019.

▶ **Souscripteurs concernés par la garantie :** Seuls les souscripteurs détenant des parts sur la valeur liquidative du 28/06/2011 et les conservant jusqu'au 28/06/2019 bénéficieront de la garantie décrite ci-dessus.

▶ **Souscripteurs concernés par la protection partielle :** Les autres porteurs qui souscriront leurs parts sur une valeur liquidative ultérieure à celle du 28/06/2011, et les conservant jusqu'au 28/06/2019, bénéficieront d'une protection partielle puisqu'ils sont assurés d'être remboursés dans les conditions prévues ci-dessus.

A l'échéance de la garantie, soit le 28/06/2019, le FCP sera liquidé.

## ■ Souscripteurs concernés

Tous souscripteurs. Le FCP est destiné aux détenteurs de comptes de titres ordinaires, peut également servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite investir sur les marchés financiers sans prendre de risque sur son capital sous réserve de conserver son investissement jusqu'à l'échéance du fonds.

## ■ Durée de placement recommandée : 8 ans

Le souscripteur doit veiller à disposer d'un patrimoine financier suffisant pour lui permettre de ne pas être contraint de racheter ses parts avant la date d'échéance. Un investissement raisonnable dans ce fonds ne représentera donc qu'une partie de la diversification de son patrimoine financier stable.

## → INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### ■ Frais et commissions

**Commissions de souscription et de rachat : frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Il est précisé que les opérations de vendu/acheté des parts du FCP pourront être exonérées de droits de souscription et de rachat. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent aux réseaux commercialisateurs.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription maximale non acquise au FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	▶ entre le 15/03/2011 et le 28/06/2019 : 2 %
Commission de souscription maximale acquise au FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	▶ entre le 15/03/2011 et le 28/06/2011 avant 12h : 0 % ▶ à compter du 28/06/2011 après 12h : 1 %
Commission de rachat maximale non acquise au FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	▶ entre le 15/03/2011 et le 28/06/2011 avant 12h : 0 % ▶ entre le 28/06/2011 après 12h et le 28/06/2019 : 0,5 % ▶ le 28/06/2019 : 0 %
Commission de rachat maximale acquise au FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	▶ entre le 15/03/2011 et le 28/06/2011 avant 12h : 0 % ▶ entre le 28/06/2011 après 12h et le 28/06/2019 : 1,5 % ▶ le 28/06/2019 : 0 %

### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le porteur est informé qu'aucune commission de surperformance, commission de mouvement ou aucun revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne seront prélevés sur le FCP au profit de la Société de gestion et du Dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2 % maximum
Commissions de mouvement	Actif net	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

## ■ Régime fiscal

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

## → INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### ■ CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

#### ▶ Du 15/03/2011 au 28/06/2011 avant 12 h

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jeudi jusqu'à 12 heures par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation chaque jeudi avant 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Cette règle connaît une exception : la session de collecte ouverte le 23/06/2011 est close par anticipation le 28/06/2011 à 12 heures. La valeur liquidative du 28/06/2011 sera donc calculée sur les cours de clôture du 28/06/2011, jour de la session de collecte.

#### ▶ A compter du 28/06/2011 après 12 h

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jeudi des semaines impaires jusqu'à 12 heures par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation chaque jeudi des semaines impaires avant 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le lendemain.

- ▶ Montant minimum 1<sup>re</sup> souscription : 45 euros.
- ▶ Possibilité d'acquérir des millièmes de parts.
- ▶ Valeur liquidative d'origine : 100 euros
- ▶ Arrêt des souscriptions : La Société de gestion se réserve le droit d'arrêter les souscriptions sur le FCP dès lors que la collecte aura atteint 30 millions d'euros.

### ■ DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dernier jour de bourse du mois de septembre à Paris.  
Date de clôture du 1<sup>er</sup> exercice : le 30/09/2012

### ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT

FCP de capitalisation.

### ■ DATE ET PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (VL)

#### ▶ Du 15/03/2011 au 28/06/2011 :

Hebdomadaire. La valeur liquidative ne sera pas établie ou publiée ni les jours fériés légaux ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris. Dans ce cas, le calcul a lieu le jour ouvré suivant.

#### ▶ A compter du 29/06/2011 :

Tous les 15 jours. La valeur liquidative ne sera pas établie ou publiée ni les jours fériés légaux ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris. Dans ce cas, le calcul a lieu le jour ouvré suivant.

### ■ LIEU ET MODALITÉS DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Les VL sont disponibles dans les locaux de la Société de gestion, du Dépositaire et sur notre site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr).

### ■ LIBELLÉ DE LA DEVISE DE COMPTABILITÉ

Euro

### ■ DATE D'AGRÈMENT ET DE CRÉATION

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 janvier 2011.  
Le Fonds a été créé le 15 mars 2011.

## → INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

Le prospectus complet du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION – 232, rue Général Paulet – BP 97 – 29802 BREST Cedex 9

Le document « Politique de droit de vote » ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont également adressés sur simple demande écrite du porteur.

L'absence de réponse à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, à l'issue d'un délai d'un mois, doit être interprétée comme indiquant que la Société de gestion a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de droit de vote » et aux propositions de ses organes dirigeants.

Pour toutes questions relatives à l'OPCVM, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° suivant : 09 69 32 00 32.

Date de publication du prospectus : 15/03/2011.

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.



FEDERAL FINANCE est le nom commercial des entités Federal Finance Gestion et Federal Finance Banque, domiciliées 232 rue Général Paulet – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – FEDERAL FINANCE BANQUE, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 216 200 euros, et de Courtage d'assurances SIREN 318 502 747 RCS Brest – FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros – SIREN 378 135 610 RCS Brest – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n°GP 04/006 du 22 mars 2004 – Tél. 09 69 32 00 32 – [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr)